## Mini projet Python : Gestion d'un cinéma club

Ce mini projet est à réaliser sur les trois prochaines séances de TD individuellement.

Il doit être codé entièrement en langage Python en respectant les différentes conventions vues durant le cours.

Le projet se compose de trois parties :

- Gestion de l'outil : Obligatoire

- Gestion du planning : Obligatoire pour le niveau avancé

- Gestion de la billetterie : facultatif

Votre mairie fait appel à vous pour développer un outil permettant de centraliser toutes les informations qui concernent son cinéma club.

Elle vous demande de lui fournir une interface graphique qui lui permet de réaliser les actions suivantes :

- Ajouter un évènement
- Modifier un événement
- Supprimer un évènement
- Consulter la liste d'évènements en fonction d'une période sélectionnée
  (la semaine à venir, le mois à venir, la semaine en cours, les trois derniers jours, tous les évènements, ...)

Pour définir un évènement, la mairie vous a fourni le résumé suivant :

La principale activité d'un ciné-club est la projection de films. Celle-ci est souvent précédée d'une présentation de l'auteur, du contexte du tournage, et/ou suivie par un débat, en général animé par un intervenant du milieu cinématographique (artiste, critique, technicien) ou membre du club associatif.

Par ailleurs, ces séances peuvent ne pas se limiter à des projections et faire partager à leur public des évènements singuliers.

Un élément est géré par un ou plusieurs membres de la mairie.

L'outil permettra donc d'afficher l'emploi du temps des différents membres travaillant sur cette activité sur l'ensemble de l'année et prendra en compte les vacances des fonctionnaires pour s'organiser au mieux et assurer la continuité du service.

En cas d'absence (maladie, contrainte) d'un membre, le programme pourra proposer des alternatives de remplacement.

La mairie possède un vieux système de billetterie qu'elle souhaite mettre au goût du jour et l'interfacer avec l'outil du cinéma club.

Pour un évènement donné, les membres de la mairie pourront savoir le nombre de places disponibles/vendues/réservées, les prix des différentes places, la salle de projection (son adresse, le nombre de place total, le type de projection, le responsable de la salle et ses coordonnées, ...)